

Applying for the disability tax credit

What is the disability tax credit?

The disability tax credit (DTC) is a non-refundable tax credit that helps persons with disabilities, or their family members, reduce the amount of income tax they may have to pay.

Being eligible for the DTC can also open doors to other government programs, such as the registered disability savings plan and the child disability benefit.

Who is eligible?

You may be eligible for the DTC if one of the following applies:

- you are blind
- you receive life sustaining therapy
- you are impaired in one or more of the basic activities of daily living — walking, speaking, dressing, hearing, feeding, eliminating (bowel or bladder functions) or mental functions necessary for everyday life

How to apply?

- 1 Fill out and sign Part A of Form T2201, Disability Tax Credit Certificate
- 2 Ask a medical practitioner to fill out and certify Part B of the form*
- 3 Send the form to the Canada Revenue Agency (CRA)

* Your medical practitioner may charge you a fee to fill out the form.

The CRA can help you apply for this credit at no charge. For more information, go to canada.ca/disability-tax-credit or call **1-800-959-8281**.

Demander le crédit d'impôt pour personnes handicapées

Qu'est-ce que le crédit d'impôt pour personnes handicapées?

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est un crédit d'impôt non remboursable qui aide les personnes handicapées ou les membres de leur famille à réduire l'impôt sur le revenu qu'ils pourraient avoir à payer.

Le fait d'être admissible au CIPH peut aussi donner accès à d'autres programmes gouvernementaux, tels que le régime enregistré d'épargne-invalidité et la prestation pour enfants handicapés.

Qui est admissible?

Vous pourriez être admissible au CIPH si vous répondez à l'une des conditions suivantes :

- vous êtes aveugle;
- vous avez besoin de soins thérapeutiques essentiels;
- vous avez une déficience qui touche une ou plusieurs des activités courantes de la vie quotidienne, c'est-à-dire marcher, parler, s'habiller, entendre, se nourrir, évacuer (fonctions intestinales ou vésicales), ou les fonctions mentales nécessaires aux activités courantes de la vie quotidienne.

Comment le demander?

- 1 Remplissez et signez la partie A du formulaire T2201, Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées.
- 2 Demandez à un professionnel de la santé autorisé de remplir et d'attester la partie B du formulaire.*
- 3 Envoyez le formulaire à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

* Votre professionnel de la santé pourrait exiger des frais pour remplir le formulaire.

L'ARC peut vous aider à demander ce crédit sans frais. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees ou composez le **1-800-959-7383**.